



## **Compte rendu de la réunion de la CPPNI REMONTEES MECANQUES et DOMAINES SKIABLES du 14 juin 2018**

Présents à la réunion pour la délégation FO : Eric BECKER, Alain MATHIEU, Yves BOERI, Pierre FOLCHER, Laurent FRESNO, Michel VULLIEZ.

A l'ordre du jour :

- **Accords de méthode sur les négociations à conduire au niveau de la branche:**
  1. Mise à jour de la convention collective.
  2. Egalité femmes/hommes.
  3. Insertion professionnelle et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.
  4. Conditions de travail, GPEC, et prise en compte des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels.
  5. Emploi durable et modération du recours aux contrats de travail courts.
  6. CSE.
- **Salaires, primes:**
  1. Prime d'artificier (augmentation) demande FO.
  2. Primes d'équipement (revalorisation) demande FO.
  3. Salaires.
- **Concordance fins de saison et fin de contrat saisonnier** (demande récurrente FO)
- **Points divers**

### **1) Convention collective :**

Comme précédemment validé, nous actons la nouvelle disposition et position des différents chapitres et articles de la CCN, la mise à jour à droit constant n'excluant pas la réécriture de certains articles trop ambigus en conservant leur sens et leur application. Nous validons le maintien de l'ancienne rédaction de la CCN en annexe afin d'éviter de possibles dérives d'interprétation. Nous envisageons également la renégociation de certains articles remis en cause par les nouvelles dispositions légales ainsi que la négociation des clauses de verrouillage et l'intégration de la base d'un accord de mise en place des CSE.

### **2 et 3) Egalité et insertion des handicapés:**

Egalité des salaires par la mesure d'éventuels écarts, atteintes sexistes ainsi qu'insertion et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, verront la réalisation d'un diagnostic de branche par audit externalisé. Nous tenons à rappeler la réécriture de l'article 19, à la demande de la délégation FO, concernant le maintien dans l'emploi ainsi que le salaire.

### **4) Conditions de travail, GPEC, exposition aux facteurs de risque professionnels :**

Un nouveau diagnostic est programmé il sera suivi de la réécriture de l'accord de branche et de son guide.

### **5) Contrats courts :**

Une négociation devra être mise en place afin d'en négocier les contours et leur application, nous précisons que notre position concernant les contrats saisonniers restera inchangée et que nous n'accepterons pas la généralisation des contrats courts que ce soit en surcroît d'activité ou toute autre appellation. Nous refuserons en bloc toute tentative de déstabilisation de notre branche ou de surprécarisation des contrats saisonniers qui à notre avis ne doivent pas être inférieurs à la durée habituelle des saisons sur la base des périodes d'ouverture et de fermeture des 10 dernières années.

### **6) CSE :**

Un projet d'accord de mise en place des CSE sera présenté par notre organisation syndicale dans les plus brefs délais.

### **7) Primes :**

Nous demandons une réévaluation de la prime d'artificier à hauteur de 60€ et celle d'équipement à 80€. La délégation patronale nous apportera une réponse lors de la prochaine paritaire. Nous argumentons que la valeur actuelle de la prime artificier ne correspond pas à l'importance de la qualification requise. Une station ne peut ouvrir sans les artificiers en cas de chute de neige. La prime d'équipement ne correspond plus du tout à la valeur actuelle du matériel nécessaire.

### **8) Salaires :**

Aucune augmentation n'est envisagée par la délégation patronale malgré la tendance inflationniste que nous signalons.

### **9) Points divers :**

Nous tenons à rappeler notre revendication restée sans suite concernant la création d'un CQP langues, permettant l'uniformisation des tests et l'attribution de la prime correspondante. Nous rappelons également qu'il est nécessaire de revoir l'écriture de l'avenant 36 en précisant que l'invitation des délégués hors contrat durant l'intersaison est obligatoire afin de leur permettre de participer aux réunions.

Ces deux points sont pris en compte par la délégation patronale qui nous apportera ses conclusions ultérieurement.

Un point nous paraît également important, celui du logement saisonnier qui a tendance à disparaître progressivement.

DSF nous précise qu'une étude est programmée sur la Haute Savoie en vue de trouver des solutions à cette problématique récurrente. Des mesures devraient être prises dès le rendu de cette concertation entre les différents acteurs publics et privés.